

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

**SEANCE DU 6 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise QUENARDEL, Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude – CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - LIOTARD Régine – VETTOVALLI Michel - MOUTON Martine – FIERE Pascale – LERAT Frédéric - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

**Absents avec procuration :** DRAY Bernadette (Claude LALANNE) - BONNARD-DREVARD Nathalie (LIOTARD Régine) – FAURE Joël (Alexandre ARNAUD)

**Absent(e) sans procuration :** - MOULIN Geneviève

**Secrétaire de séance :** Claude LALANNE

**Délibération 2.1**

**Objet : Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance de Montélimar Agglomération**

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les modalités sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le pacte de gouvernance n'est pas obligatoire mais s'il est décidé, il doit être adopté après avis des Conseils municipaux des Communes membres (avis simple, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet du pacte).

Afin de contribuer à ce débat, un document préparatoire, fruit d'un travail collégial issu de la Commission « démocratie locale et lien entre les communes » de la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération a été élaborée et versé aux débats.

Le débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance s'est tenu lors du dernier Conseil communautaire du 28 septembre 2022. Le principe du pacte a été approuvé.

Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte a été transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

Le Conseil municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents : donne un avis négatif sur le projet de Pacte de gouvernance, annexé à la présente délibération, dont le principe a été approuvé par le Conseil communautaire de Montélimar Agglomération en date du 28 septembre 2022.

**Vote : POUR : 0 CONTRE : 6 ABSTENTIONS : 8**  
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme  
Savasse, le 6 décembre 2022  
Le Maire,